

Le ministre persiste malgré le rejet unanime de ses propositions...

Unité

- pour le retrait du projet de décret sur les E.P.E.P !**
- pour la levée des sanctions !**

Le janvier, toutes les organisations membres du CSE ont demandé au ministre qu'il retire de l'ordre du jour l'examen du projet de décret relatif aux E.P.E.P.

Devant le refus du ministre, l'immense majorité des présents a quitté la séance. Faute de combattants, le ministre a à nouveau convoqué le CSE le 5 février prochain, avec à son ordre du jour l'examen du projet de décret sur les E.P.E.P...

Dans le même temps, M De Robien persiste dans sa volonté de sanctionner les directeurs d'école n'ayant pas remis l'enquête 19 et ordonne à ses subordonnés de leur prélever 1/30^{ème} de leur traitement pour « service non fait ».

Comment ne pas faire le lien entre ces deux décisions ?

Comment ne pas comprendre qu'il veut briser la résistance des directeurs pour mieux faire passer son projet de décret sur les Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (E.P.E.P.) dirigés par les élus locaux et gérés par un directeur (doté d'un statut d'emploi fonctionnel) qui sera à la fois l'employé du Conseil d'administration et le supérieur hiérarchique de ses collègues ?

Nous savons qu'en 25 ans, 10 992 écoles (1) ont disparu et que, dans le cadre des opérations de carte scolaire préparant la rentrée 2007, les propositions de fusion d'écoles se multiplient.

Comment ne pas voir, qu'en créant une nouvelle structure juridique permettant « une organisation et une gestion mutualisée des moyens », les pouvoirs publics entendent en réalité, au nom de la réduction des dépenses publiques, passer à la vitesse supérieure au niveau des regroupements d'écoles, c'est-à-dire fermer plusieurs milliers d'entre elles et récupérer plusieurs milliers d'emplois ?

Toutes les organisations syndicales d'enseignants du 1^{er} degré se prononcent contre le projet de décret sur les E.P.E.P.

Toutes demandent la levée des sanctions.

Alors n'est-il pas temps qu'elles s'unissent pour agir ensemble, à l'instar de ce qui commence à se faire dans plusieurs départements (Paris, Haute Loire, Gironde...) où, dans l'unité les organisations exigent le retrait du projet de décret et la levée des sanctions ?

Pour sa part, le SNUDI FO qui vous informe sur la teneur des projets ministériels (cf. pages 2 et 3), continuera à agir dans ce sens et invite les collègues à signer massivement la lettre ouverte à M de Robien (cf. page 4).

Montreuil le 29 janvier 2007

Paul BARBIER

Secrétaire général

(1) : Source : Repères et références statistiques du MEN - Edition 2006